



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°40-2019 – 21 novembre 2019

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain Gautron, Directeur Gérant



EDITO

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

LE SNFOCOS ÉTENDARD DE LA DÉFENSE DES CADRES

Lors de la réunion de lancement des élections professionnelles à la CNAM la semaine dernière, Yves Veyrier, secrétaire général de FORCE OUVRIERE, a rappelé le rôle essentiel du SNFOCOS dans la défense des cadres des organismes sociaux, le qualifiant **d'étendard de l'investissement de Force Ouvrière pour l'encadrement**. Cela fait écho à ses précédentes déclarations sur le soutien de la Confédération aux actions revendicatives et au développement syndical des Cadres au sein de FO.

En cette période d'élections professionnelles dans nos organismes (CNAM, URSSAF, ...) ce rôle est primordial, nous nous engageons auprès de tous nos camarades pour soutenir leur combat électoral.

Et cela paye ! Nous avons obtenu la semaine dernière de belles victoires électorales, à la CPAM 92 et à la CAF 94 notamment (voir plus loin). Le SNFOCOS ira soutenir la semaine prochaine nos camarades de l'URSSAF Ile de France pour le lancement de leurs élections professionnelles.



Pour Yves Veyrier @YVeyrier le SNFOCOS @snfocos1 est l'étendard de l'investissement de FO @force_ouvriere pour l'encadrement



Alain Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS

C'est sur le terrain que nous pouvons défendre les cadres contre les attaques de l'employeur, et défendre les valeurs fondatrices de la Sécurité sociale auxquelles nous sommes tant attachés.

Nous y œuvrons en négociant une nouvelle classification qui puisse être respectueuse du parcours professionnel de chaque cadre et en nous élevant sans cesse contre les COG qui suppriment nos emplois.

Nous sommes plus que jamais mobilisés pour la défense de tous les cadres de la Sécurité sociale.

Pour les élections professionnelles, votez FORCE OUVRIÈRE !

Pour la défense des cadres, votez FORCE OUVRIÈRE !

SOMMAIRE

Page 1 :

Edito : Elections professionnelles - Le SNFOCOS étendard de la défense des cadres

Page 2 :

Classification – Un projet contre les cadres

Page 3 :

Déclaration préalable du SNFOCOS à la RPN du 19 novembre 2019

Pages 3 à 4 :

PLFSS 2020 – La main du gouvernement dans les poches de la Sécu !

Page 4 :

Résultats élections professionnelles

Page 5 :

UGECAM – Compte-rendu de l'INC du 14 novembre 2019

Page 6 :

Souffrance au travail – Témoignage

Page 7 :

Retraites – Le secrétaire général de FO s'adresse aux syndicats

Page 8 :

Retraites- Système universel = tous perdants !
Agenda



CLASSIFICATION

UN PROJET CONTRE LES CADRES

Une nouvelle réunion de négociation a eu lieu ce mardi à l'UCANSS au sujet de la classification, après la tenue de plusieurs séances du groupe de travail où l'employeur (l'UCANSS et les caisses nationales) nous a présenté les emplois repères et leur reclassement dans la nouvelle grille.

L'UCANSS a reformulé ses propositions mais rien n'a avancé car l'employeur n'accède à aucune de nos revendications :

- déplafonnement de l'ancienneté : **NON**
- garanties salariales (attribution «automatique» de points de compétence) : **NON**
- augmentation du volume conventionnel d'attribution annuelle de mesures salariales (passer de 20 à 30%) : **NON**
- augmentation du pas de compétence : OUI mais seulement pour les employés à hauteur de 2 points, **rien pour les cadres.**

Nous continuons à dire que **cette classification se fait contre les cadres** de l'institution car il n'y a financièrement rien à gagner pour eux. Pire, la menace d'un déclassement plane encore sur des centaines de salariés car de nombreux niveaux 5 (voire 6) risquent de se retrouver dans la grille des employés au niveau D et même pour certains au niveau C.

Pour la grande majorité d'entre eux, ils vont se retrouver au premier niveau de cadre (Niveau E) qu'ils soient actuellement niveau 5, 6 ou 7. En effet pour le moment, on voit bien avec la grille que nous vous reproduisons ci-dessous à quel point cette classification est déséquilibrée. Comme nous l'avons dit dans notre déclaration (voir plus bas), cette grille a été faite pour classer les managers entre les niveaux F et H et le niveau E crée une catégorie de cadres « experts » ou « techniques » sans distinction des métiers et des niveaux actuels.

Niveau E	Niveau F	Niveau G	Niveau H	Niveau I
070301 - Délégué de l'Assurance Maladie 040201 - Travailleur social (+Assistant de service social-040202 +Conseiller en économique sociale et familiale 040203) 020501 - Contrôleur du recouvrement 020601 - Contrôleur allocataire 020302 - Enquêteur AT / MP 060201- Orthophoniste 060204 - Ergothérapeute 060205 - Psychomotricien 060701 - Chargé d'insertion professionnelle 060703 - Formateur professionnel pour adultes handicapés 060805 - Educateur technique spécialisé 040103 - Educateur de jeunes enfants 060804 - Educateur spécialisé 040207 - Animateur socioculturel DEFA 060203 - Masseur Kinésithérapeute 071001 - Infirmier Conseiller en santé 071101 - Infirmier du service médical 060301 - Infirmier	170102 - Responsable d'unité(s) 170103 - Responsable adjoint 060601 - Psychologue	170104 - Responsable de service 050501 - Contrôleur de sécurité	170301 - Manager de secteur 170302 - Manager de branche	050301 - Ingénieur conseil 060401 - Pharmacien 061101 - Dentiste 061001 - Médecin

Le SNFOCOS, **seul syndicat à défendre tous les cadres**, continuera durant les prochaines réunions à porter les revendications sur les mesures salariales, d'une part, et sur le respect des parcours individuels d'autre part, afin que les cadres d'aujourd'hui ne soient pas les grands perdants de la classification de demain.

Eric Gautron, Secrétaire National en charge de la Communication et de la Syndicalisation, de l'Encadrement et de la Prévoyance

DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNFOCOS À LA RPN DU 19 NOVEMBRE 2019

Monsieur le directeur,

Après un an de négociation et un premier projet rejeté par l'ensemble des organisations syndicales et des salariés, après la présentation des emplois repères en groupe de travail, le SNFOCOS constate que ce projet est encore aujourd'hui construit contre les cadres.

Après avoir voulu déclasser des emplois entiers, vous avez finalement entendu le SNFOCOS en ajoutant un niveau E dans lequel vient s'entasser la majorité des emplois cadres. Vous créez ainsi, comme c'était votre intention première, une catégorie à part.

Nous sommes prêts à ouvrir avec vous une discussion sur le statut de cadre de l'Institution mais nous ne laisserons pas brader les cadres de la sécu à l'occasion de cette classification.

Aujourd'hui vous avez fait de nos revendications vos lignes rouges. Nous vous le redisons : le projet que vous nous transmettez prochainement devra faire place à la rémunération collective et à des mécanismes de garanties salariales tout au long de la carrière. Nous demandons également une revalorisation des pas de compétence pour tous les salariés, employés comme cadres, en nombre et en volume.

Enfin, il nous faudra revenir sur les emplois repères qui ont été présentées en groupe de travail durant lesquels nous vous avons fait part de notre désaccord dans votre reclassement, particulièrement quand, une fois encore, des cadres se voient perdre leur statut ou quand certains emplois sont déclassés.

Les conseillers informatiques services, les assistantes de direction, les diététiciens et orthoprothésistes sont quelques-uns des emplois dont nous vous avons redemandé l'examen pour classement sur le premier niveau de cadre.

Enfin, le reclassement de tous les emplois de la grille E des établissements est significatif de votre projet et renvoie un très mauvais message aussi bien au réseau et aux salariés qu'à l'extérieur pour les recrutements. Tous les emplois de cette grille ont été sous-notés, sous-classés ou déqualifiés, du niveau A des employés jusqu'au niveau I des médecins dont le coefficient est abaissé malgré nos difficultés de recrutement.

Un an après donc, le SNFOCOS est toujours prêt à négocier une classification sur la base d'un texte et d'emplois repères qui respectent les cadres de l'Institution.

La Délégation du SNFOCOS : Eric Gautron, Jean-Philippe Bourel et Christophe Rabot



PLFSS 2020

LA MAIN DU GOUVERNEMENT DANS LES POCHES DE LA SÉCU !

Les débats parlementaires se poursuivent autour de la loi de financement .

Ce n'est pas sans à coup pour notre gouvernement car le Sénat a brutalement mis un terme à l'examen du PLFSS, d'abord en rejetant la partie recettes de la loi puis l'ensemble du texte par...0 voix pour.

Nos sénateurs se sentent « méprisés » par le gouvernement.

Manifestement, la tentative d'OPA du gouvernement sur les recettes de la sécu pour financer les mesures "d'urgence sociale" sous forme de baisse de cotisations et de non compensation des recettes perdues, laisse nos parlementaires sénatoriaux dubitatifs : la ficelle est un peu grosse de faire payer à la Sécurité Sociale les conséquences d'une gestion et d'une compréhension plutôt chaotique des problématiques sociales qui traversent notre société.

Nos parlementaires s'émeuvent donc et réagissent.

Alors qu'on leur demande de voter la LFSS, des annonces de réformes futures sans contenu précis réel, mais parfois contradictoire apparaissent dans nos journaux, des déclarations politiques en pure réaction face aux éléments (et si on reprenait la dette des hôpitaux, les soignants sont dans la rue ?) semblent surtout guidées par un opportunisme destiné à dégonfler la

mobilisation sociale annoncée du 5 décembre. Mettre les parlementaires hors du circuit de décision, on comprend qu'ils s'en émeuvent.

Ces déclarations permanentes rajoutent au flou qui règne depuis plusieurs mois sur les questions fondamentales de notre système de protection sociale. Des annonces vagues destinées à être modifiées en fonction des réactions, des tentatives de faire financer les décisions du gouvernement par les caisses sociales, des contournements des partenaires sociaux et des parlementaires désormais pour tenter d'imposer ... quoi ? Une carte blanche ? La mise à sac du système de protection sociale en fondant le tout dans des régimes dit uniques mais entièrement étatisés, donc sous le contrôle d'un Etat gérant au jour le jour ?

Comme l'indiquait [la motion du SNFOCOS issue du conseil de notre syndicat les 5 et 6 novembre](#) : une cotisation donne droit à une prestation en retour, un impôt n'a pas de contrepartie. L'Etat fait ce qu'il veut de l'argent des impôts, et a priori en ce moment, il répond à celui qui crie le plus fort.

Le Sénat, les partenaires sociaux et les français ont bien raison de ne plus avoir confiance, quand notre gouvernement utilise tous les moyens de contournement d'une réelle négociation avec des relais politiques ou sociaux au fait de ces sujets forts complexes pour déployer des « débats » sous forme de QCM et où finalement vous n'avez aucune chance de vous exprimer réellement. Qui peut croire qu'un QCM peut remplacer un débat ou une négociation pour décider de notre avenir? A quand le gouvernement par référendum? L'histoire montre que c'est souvent un choix de consultation malheureux et que cela peut facilement conduire à l'impasse.

Donc, plus nous serons nombreux à être en grève le 5 décembre, plus nous avons de chances de contraindre l'Etat à respecter notre institution et le service que nous rendons à tous nos publics.

Ensemble, solidaires, nous serons plus forts.

Cécile Dolomie, Secrétaire Nationale en charge de la Branche Maladie, du régime de retraite AGIRC/ARRCO et des Agents de Direction.



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

RÉSULTATS ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

CAF 94

Tout comme un certain nombre d'organismes, la CAF 94 a procédé à ses élections dans le cadre du CSE. Ce fut aussi l'occasion, et ce pour la première fois dans l'organisme, de procéder à ce scrutin par vote électronique. **Nous ne pouvons que nous féliciter des résultats obtenus par la liste FO.** Au collège cadres, les résultats sont les suivants :

FO : 63,86% des voix : 3 sièges dont un pour le SNFOCOS

Au niveau employés, FO sort aussi grand gagnant en bénéficiant de 75,50% des voix, soit l'équivalent de 7 sièges sur les 9 à attribuer.

Il ne nous reste plus qu'à relever nos manches afin de ne pas décevoir les camarades qui nous ont fait confiance. Revendiquons, proposons, résistons et surtout développons nous pour défendre l'encadrement face aux défis à venir.

Eliane Maguet, élue au CSE, secrétaire de la section SNFOCOS CAF 94

CPAM 92

Le SNFOCOS a obtenu 2 postes de titulaires (et 2 suppléants) sur 4 au collège cadres du CSE.

Bravo à tous nos camarades pour leur engagement et leur mobilisation !
UGECAM

COMPTE-RENDU DE L'INC DU 14 NOVEMBRE 2019 :

La COG de la dernière chance, la classification de la dernière chance ???

Une délégation SNFOCOS, composée de Alain Gautron, Pascale Ramon et Michel Bolla, a participé à l'INC UGECAM le jeudi 14 novembre 2019.

Celle-ci a déclaré en préambule, les positions de notre organisation syndicale, notamment sur l'actualité de la classification.

Même si l'employeur se défend d'avoir tenu compte du contexte très tendu financièrement dans les UGECAM, le reclassement des emplois de la grille E dans la nouvelle classification opère une baisse générale de tous les niveaux, de l'ASH (Agent des Services Hospitaliers) au médecin.

La délégation a revendiqué qu'à minima, tous les emplois doivent évoluer d'un niveau supérieur dans cette nouvelle classification car tout le monde est « déclassé » dans les propositions de l'UCANSS. En effet, la plupart des emplois ont été positionnés dans la grille E, celui des cadres non managers.

La situation est préoccupante. Quel signal envoie l'UCANSS et la CNAM à tout le personnel des UGECAM ? Cela ne va pas arranger les difficultés de recrutement et, de plus, les salariés en place vont se sentir dévalorisés.

Un écart se creuse avec la réalité du terrain.

Monsieur REVEL a précisé que l'évolution de la classification n'est pas un moyen de réaliser des économies. Cependant, il attire notre attention sur le coût de celle-ci qui risque d'aggraver la situation économique des UGECAM.

Pour la délégation SNFOCOS, il s'agit de ne pas regarder uniquement par le prisme du coût pour aborder l'avenir de nos institutions. Si l'intention d'une nouvelle classification n'est pas une régression sociale, elle ne doit pas être un instrument économique. Interpelant les **AAA**, elle doit être :

- Un moyen d'accroître l'Attractivité de certains métiers
- Un moyen de maintenir le sentiment d'Appartenance aux UGECAM par davantage de reconnaissance (rémunération, condition de travail, qualité de vie au travail, ...)

D'où cette question: Quelles sont les **Ambitions** des UGECAM ?

La délégation SNFOCOS a souligné la situation vécue dans beaucoup d'établissements qui font appel à l'intérim. Celui-ci se développe de plus en plus pour compenser le manque de professionnels. Son coût est exponentiel. Quel regard devons-

nous porter sur cette forme d'emploi pour lequel l'Appartenance aux valeurs de l'assurance maladie n'est pas connue ?

Monsieur REVEL a précisé sur ces points que notre responsabilité pour maintenir les UGECAM dans l'assurance maladie et pour faire vivre nos conditions conventionnelles dans la Sécurité Sociale, c'était de trouver les « bons points d'équilibre ». Il est nécessaire de bien mesurer les conséquences et les impacts sur le groupe UGECAM, dans un contexte concurrentiel et au regard des autres acteurs du territoire.

Il a été précisé la situation financière 2018 dont le résultat d'exploitation s'améliore par rapport à 2016 et 2017 mais qui reste toujours déficitaire de 12 millions d'euros.

Revenant sur la question des métiers en tension, la Direction Nationale du Groupe UGECAM (DNGU) a précisé la situation, notamment le chiffre de 13.5% de postes non pourvus de médecins particulièrement dans les spécialités de généraliste, MPR, gériatrie et psychiatrie. La rémunération est le principal facteur de difficulté de recrutement.

Sur un autre point, la DNGU a évoqué le transfert d'activité des établissements et services supports vers des prestataires externalisés. En réponse aux questions des délégations syndicales sur l'externalisation, la DNGU précise qu'une étude juridique sera prochainement lancée afin d'identifier les méthodes mise en œuvre dans les UGECAM.

En conclusion, la délégation SNFOCOS s'est positionnée sur certains points d'avenir.

A l'aune des évolutions majeures en cours dans notre société (désinstitutionnalisation, virage ambulatoire, inclusion, droits des usagers...) les établissements sanitaires et médico-sociaux de l'assurance maladie doivent faire face à ces changements.

Si la plupart des salariés et cadres portent les valeurs que leur confèrent leurs métiers, beaucoup sont en perte de reconnaissance et de motivation.

Le manque de rémunération ne facilite pas leur fidélisation dans les équipes. Un groupe identitaire fort, des unions garantes des politiques publiques nécessitent une qualité de vie au travail pour tous les salariés et cadres que nous demandons de considérer.

Michel Bolla, Secrétaire National en charge des UGECAM et des centres de santé.

SOUFFRANCE AU TRAVAIL

TÉMOIGNAGE



C'est après l'écoute d'une émission de radio, ce 16 novembre, qu'un de nos camarades nous a envoyé ce message que nous tenons à vous retranscrire tel quel :

Bonsoir,

J'ai écouté hier l'émission de France Inter : "Humeur Vagabonde » (Samedi 16 pour le podcast ou la réécoute en ce moment ...). L'invité en était Vincent Message auteur de "Cora dans la spirale ».

Une intervention de Danièle Linhart (sociologue du travail) était impressionnante...

Voici ce que j'ai noté :

*« Taylor basait son principe sur « le savoir est le pouvoir » donc il faisait éclater les métiers pour que les ouvriers n'accèdent pas au pouvoir. Actuellement c'est plus complexe alors que fait-on : on met en obsolescence les savoirs, les connaissances, l'expérience et les compétences des salariés par la pratique du « **changement permanent** ». (C'est ce qui s'est passé à France Télécom ...)*

On vous répond : Ah OUI. Mais ça c'était avant !

Pour que les salariés ne puissent pas utiliser leur expérience, leur savoir, leur connaissance pour essayer d'imposer un débat de façon légitime dans l'entreprise en disant « qu'est-ce que vous nous faites faire ? Nous ne sommes pas d'accord ni sur la manière de s'y prendre, ni sur les missions qui nous sont imposées, ni sur les critères d'évaluation ! »

On ne peut plus faire confiance :

- à nous même
- à notre expérience !

On plonge le salarié dans une incertitude totale.

Le burn-out pour moi, sur un plan sociologique a deux dimensions :

- *Epuisement cognitif pour essayer de reconstruire une maîtrise du contenu et de l'environnement du travail. Cela bouge tout le temps : c'est un travail de Sisyphe !!!*
- *Effondrement de la confiance en soi : on a plus le recul de l'expérience. »*

J'ai l'impression d'y être !!!

Vous trouverez ci-dessous, les liens vous permettant d'accéder à l'émission et à l'intervention de Danièle Linhart :

[L'humeur vagabonde, 16 novembre 2019, France Inter](#) , [Souffrance au travail, quand l'entreprise détruit les salariés](#), intervention de Danièle Linhart, sociologue , [Cora dans la spirale](#), de Vincent Message, au Seuil.

Pour rappel le SNFOCOS organisera, début 2020, la 3^{ème} édition de sa journée Cadres sur le thème de la défense d'un management porteur de valeurs. L'occasion notamment d'aborder la souffrance au travail avec une intervention prévue de Danièle Linhart.

Nous vous communiquerons la date de ce rendez-vous dès que possible.

RETRAITES

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE FO S'ADRESSE AUX SYNDICATS

Lettre aux syndicats

Chers camarades,

19 novembre 2019

Nous sommes maintenant à deux semaines du 5 décembre. « Tous les regards sont tournés vers cette date ». Et pour cause ! A la suite de la position prise par le CCN de la confédération FO, à l'unanimité, portée par la réussite du 21 septembre, « **la proposition de rejoindre, par un appel interprofessionnel, la grève unie des syndicats de la RATP et des transports à compter du 5 décembre prochain** » fait son chemin.

Au niveau national, conformément à la résolution du CCN, affirmant la nécessité d'œuvrer à l'unité d'action syndicale la plus large, nous avons, avec la CGT, FSU et Solidaires, ainsi que les organisations d'étudiants et lycéens, pris un appel en ce sens. Il en est de même dans nombre de secteurs d'activité, d'entreprises, de services publics et d'administrations, au niveau départemental, à l'initiative souvent de FO. Il ne se passe pas une journée sans que plusieurs appels nous parviennent.



Il est indispensable de renforcer et élargir ce mouvement si l'on veut être entendus et gagner.

A nouveau, comme souvent en matière de retraite, sont mis en avant les régimes dits « spéciaux », pensant ainsi opposer les uns aux autres.

Mais nous savons, nous l'avons très largement et précisément expliqué : ce qui est en cause, aujourd'hui, avec le « système universel par points », porté par le gouvernement, c'est l'ensemble du système de retraites existant et ses régimes. A commencer par le régime de base de la Sécurité sociale, relevant de la CNAV (Caisse nationale d'Assurance vieillesse) avec son régime complémentaire (AGIRC-ARRCO), le Code des pensions civiles et militaires des fonctionnaires ainsi que le régime des fonctionnaires des collectivités territoriales. A eux seuls, ces trois régimes de base représentent plus de 80% de la population active salariée.

Ce qui disparaîtrait est le mode de calcul par annuités, fondé sur les 25 meilleures années dans le secteur privé ou les 6 derniers mois dans la Fonction publique, qui donnent un taux de remplacement équivalent. Et, demain, l'Etat, les gouvernements seraient seuls décideurs, disposant de tous les leviers, sans contreponds, pour gérer les retraites en fonction des contraintes budgétaires et financières.

Tout le monde l'a compris : « il faudra travailler plus longtemps » ou voir sa retraite baisser !

Depuis le début, pour ces raisons, FO a fait connaître son opposition au principe même du régime unique par points. Nous y opposons la défense de notre système de retraite par répartition, et nous sommes bien déterminés à porter nos revendications en ce sens.

A plusieurs reprises, le gouvernement a dû reculer son calendrier. Aujourd'hui, il évoque la clause dite du grand-père ou les « transitions » qui épargneraient tels ou tels.

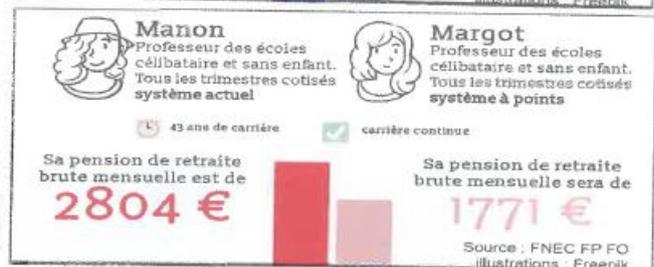
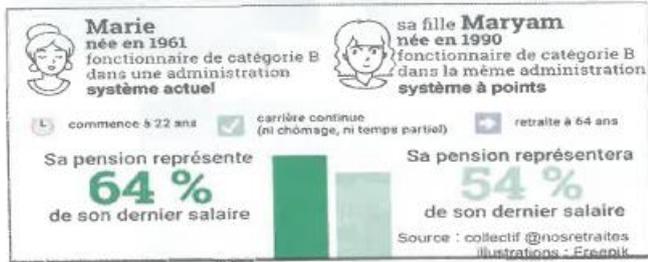
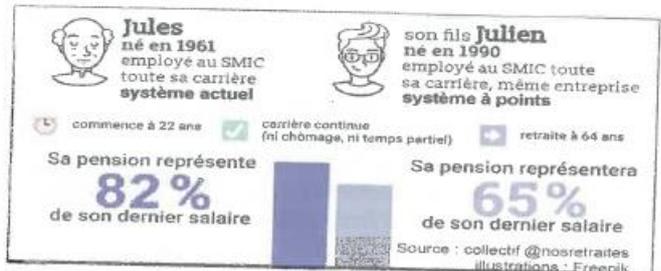
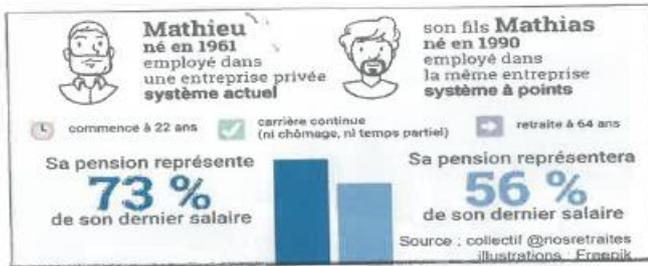
Ces attermoissements doivent nous encourager à renforcer la mobilisation afin d'élargir encore, dans le cadre des réunions et assemblées générales de salariés, les appels à rejoindre la grève à partir du 5 décembre dans l'objectif d'être entendus.

Bon courage et amitiés syndicalistes,
Yves Veyrier,
Secrétaire général

EN **FO**RCE POUR NOS RETRAITES

RÉFORME DES RETRAITES

SYSTÈME UNIVERSEL = TOUS PERDANTS !



MOBILISEZ-VOUS LE 5 DÉCEMBRE 2019

AVEC LE SNFOCOS ET FORCE OUVRIÈRE : TOUS EN GRÈVE !

AGENDA

21 novembre :

Réunion paritaire de concertation et d'échanges avec les caisses nationales relative au RSI

Commission Permanente Professionnelle des Agents de Direction

26 novembre :

RPN Aide aux aidants familiaux

27 novembre :

INC Maladie

3 décembre :

RPN Formation professionnelle

5 décembre :

Grève interprofessionnelle

NOS PARTENAIRES

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

 malakoff médéric
humanis

OCIRP
protéger. agir. soutenir

 **AG2R LA MONDIALE**

 **GROUPE AESIO**

**SUIVEZ-NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX**



NOS PHOTOS SONT SUR FLICKR